COMPTE RENDU

Réunion des Présidents

29/03/2023

EN VISIO

Membres Présents CDN44	DREAN Pascal, AUTRET Pierre, ANGRAND Ludovic, DABIN Frédéric, POIRON Raphaël, TURAN - GUERIN Hélène-Françoise, CHURIN Charline
Représentants des clubs présents	Laure DESMARS (SENSB), Thomas BRUNOU (SCO), Sylvain MOY (SNAN), Gwenaëlle GERARD (ASC), David SEZESTRE (LSN), Ludovic DIMEY (Ancenis CN), Yves JOUVENCE (ACN Couëron), Laurent BACHET (PCN), Virginie CASSAIGNE (CNC), Alain COULON (ANPB), Amélie COINDET (PNPR), David GAUSSIN (SSN), Joël MINIER (EGN), Hélène-Françoise TURAN – GUERIN (ASPTT NN), Frédéric DABIN (SHN)
Clubs affiliés Excusés	AS Bouguenais Rezé, Sud Retz Atlantique Natation
Clubs affiliés Absents	Nantes Natation, Nozay OSN, TGV Natation, Léo Lagrange Nantes, Ecole Nantaise de Natation, Marlin AquaSport Ancenis

Pascal remercie l'ensemble des présidents et leurs représentants de leur participation à ce moment d'échanges. Il expose l'ordre du jour de la réunion et propose l'enregistrement de la réunion pour la rédaction du compte-rendu, aucun participant ne s'y oppose.

ORDRE DU JOUR

- *Calendrier sportif départemental – Avril à Décembre 2023*
- *Officiels*
- *Facturation des compétitions*
- *Obligations des clubs supports de compétition*
- *Ajouts post-réunion – Rappels et informations importantes*

POINT 1 – CALENDRIER DEPARTEMENTAL – AVRIL A DECEMBRE 2023

Le calendrier est affiché pour tous. Pascal DREAN et Frédéric DREAN (CDN 44) présentent le calendrier des compétitions départementales jusqu'en Décembre 2023. Il est transmis à ce compte-rendu pour information. Des évolutions sont possibles.

Les clubs sont invités dès à présent à solliciter les collectivités gestionnaires quant à l'occupation des piscines.

Frédéric DABIN se rapproche de Couëron et Carquefou pour l'organisation du 15/10.

Yves JOUVENCE informe d'une difficulté sur l'organisation sur deux réunions pour ce 15/10, suite à des changements dans la direction des Sports de la mairie.

Interclubs Toutes Catégories 2023 :

- 11/11 : Ancenis (sous réserve de l'accord de la Ligue)
- 12/11 : Couëron et Nantes Jules Verne

Une nouveauté : le samedi 18 et le dimanche 19 Novembre 2023, le Meeting du 44 organisé pour les Benjamins, Juniors et Seniors. Saint-Sébastien met une option pour son organisation.

Blain se positionne sur la compétition du 26/11/2023.

Gwénaëlle GERARD alerte le CDN44 quant à la tarification de la demande de piscine à hauteur de 400€ (demande de fermeture). Frédéric réagit pour ne pas s'engager dans cette démarche, peut-être qu'une action conjointe entre le club et le CDN44 peut-être engagée auprès de la municipalité (qui a la gestion de la piscine).

Charline CHURIN (SNAN) informe que l'Aquaparc ne sera disponible qu'une seule fois jusqu'en juin 2024 et que la piscine de la Bouletterie est facilement disponible le dimanche.

Virginie CASSAIGNE (CNC) informe de la fermeture prochaine du bassin de 50 mètres pour travaux. Elle interroge la collectivité gestionnaire pour la tenue d'une compétition. Elle précise que la collectivité gestionnaire facture également la fermeture. Pascal souhaite solliciter le club concernant l'organisation d'une compétition intégrée au programme Eau libre, le Record de l'heure.

David SEZESTRE (LSN) informe de la tenue d'un meeting à Savenay après accord de la collectivité.

Gwénaëlle (ASC) informe des dates de meetings envisagés pour son club : Toutes Catégories 30/04-1/05/2023 et Maitres 2/12/2023

Alain COULON (ANPB)

Frédéric (CDN44) indique que les dates de meetings clubs labellisés pourraient être diffusées sur le site du CDN44.

Il rappelle aux clubs de formaliser dès que possible les demandes de labellisation auprès du CDN44.

POINT 2 – OFFICIELS

Ludovic ANGRAND, en charge de la gestion des Officiels au sein du CDN44 remercie les bénévoles qui interviennent globalement et notamment les officiels qui permettent la composition des jurys et donc la tenue des compétitions.

Il présente ensuite de manière détaillée la procédure pour devenir Officiels, les modalités pour devenir Chronométreurs, Juges, Starters. Il rappelle le nombre d'officiels nécessaire pour une compétition départementale.

La présentation est jointe à ce compte-rendu.

Ludovic fait un point sur le calendrier des formations à venir.

Pascal fait un point également sur le recyclage. Il indique que sur les 84 Officiels C du département : 50 environ n'ont pas officié et n'ont pas suivi de formation. Pour les B, 54 sont recensés qui devraient devenir juge et n'ont pas officié. Les clubs ont peut-être licenciés inutilement. L'alerte est lancée.

POINT 3 – FACTURATION DES COMPETITIONS

Pascal laisse la parole à Frédéric.

Frédéric rappelle plusieurs choses :

- ne pas lancer de paiement avant la fin des engagements (le lundi soir 23:59 par exemple, voire le mardi) : ce qui permet d'ajouter ou retirer des nageurs et finalement une facturation sur l'ensemble des engagements (l'idée est de payer au plus juste et de prendre en compte les changements qui interviennent avant la fin des engagements)

  Le paiement peut être fait dès le mardi (ou le mercredi) et dès que possible. Dans un souci de bonne gestion comptable, les clubs sont invités à effectuer un virement bancaire, de préférence, jusqu'à 15 jours après la compétition.

  A titre exceptionnel, en cas d'engagements complémentaires, une seconde facture sera établie, une fois la compétition réalisée, prise en compte sur Extranat et la validation manuelle du trésorier. Donc à éviter !

  Les engagements après la date sont à proscrire.

  Une facturation établie, en phase commande, avant la fin de l'engagement génère forcément un traitement différent, avec des numéros de commande et de factures qu'il est difficile de rapprocher et entraîne de fait un delta financier sur les engagements (avec remboursement ou virement complémentaire)

- pour le paiement, selon l'application bancaire et en cas de virement : indiquer systématiquement le nom de la compétition, le numéro de facture et le nom du club
  Le copier-coller depuis le PDF de la facture fonctionne très bien.
  Ceci permettra un meilleur suivi de la facturation post-engagement.

Il est conseillé que ce soit une seule et même personne qui traite les paiements des compétitions.

POINT 4 – OBLIGATIONS DES CLUBS SUPPORTS AUX COMPETITIONS

Pascal précise que le club support d'une compétition doit au moins proposer une personne pour la saisie informatique et une personne pour la chambre d'appel pour la bonne tenue des compétions.

Ludovic fait la proposition d'une formation spécifique pour la saisie informatique (Extranat et ExtranatPocket). La commission Officiels du CDN44 reviendra très vite vers les clubs pour cette organisation.

Pascal propose à chacun d'intervenir, aucun intervenant ne prend la parole.

AJOUTS POST REUNION
Rappels et informations importantes

Stages départementaux
Il est rappelé que le CDN44 sollicite les clubs directement, que tous les échanges doivent se tenir entre le club et le comité. Les parents de nageurs n'ont pas à contacter directement le comité.

Programme des compétitions
Pour rappel, le programme des compétitions ne sont plus édités, sauf pour le jury. Les clubs et entraîneurs doivent avoir leur propre programme ou le suivre directement sur LiveFFN.

Engagement des officiels en compétition
Pour rappel pendant la phase d'engagement, il est possible d'engager des officiels depuis l'onglet spécifique « Proposer des engagements ». Ainsi la composition des jurys en début de chaque demi-journée est facilitée.

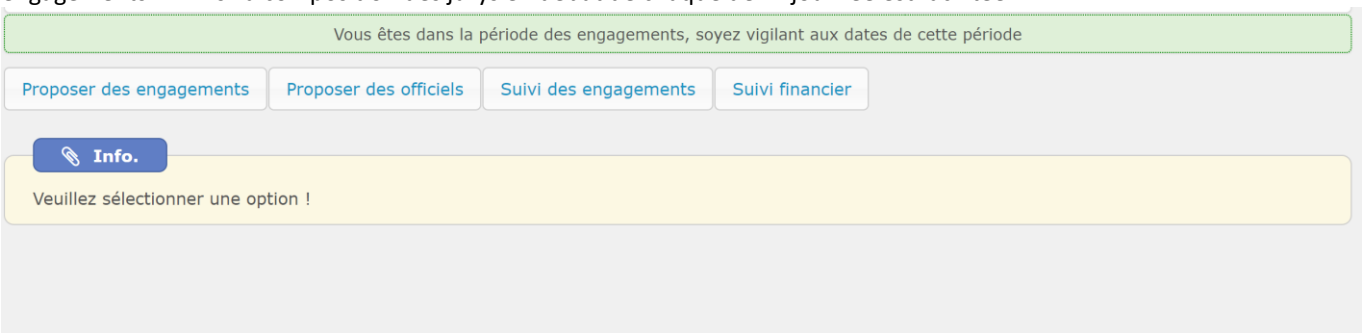

Pascal et les membres du CDN44 saluent et remercient à nouveau les participants. Pascal annonce la fin de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 20:45.

Le Président	*Le Secrétaire Général*	*Le Trésorier*
Pascal DREAN	*Raphaël POIRON*	*Frédéric DABIN*